

PRÉFET DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Can de l'Hospitalet

MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2017074-0003 du 15 mars 2017, le projet de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de Bacqueresse dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes de Bassurels, Vebron et Le Pompidou ainsi que l'acquisition de l'emprise foncière des réservoirs de Montgros et du réservoir de Masillou sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection du captage et des réservoirs sus-visés et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 31 jours consécutifs sur le territoire des communes de Bassurels, Vebron et Le Pompidou du mardi 11 avril 2017 au jeudi 11 mai 2017 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Can de l'Hospitalet – mairie – 48 400 Bassurels,

M. André MIGAYRON, retraité de France Télécom, a été désigné commissaire enquêteur.
Il siègera et recevra en personne, les observations du public dans les mairies suivantes :

-
Mairie de Bassurels :

- le mardi 11 avril 2017 de 14 h à 17 h,
- le jeudi 11 mai 2017 de 14 h à 17 h,

Mairie du Pompidou :

- le jeudi 27 avril 2017 de 9 h à 12 h.

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Bassurels, Vebron et Le Pompidou aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies précitées,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Bassurels - à l'attention de André Migayron, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable des communes de Bassurels, Vebron et Le Pompidou »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Bassurels, Vebron et Le Pompidou ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) et à la sous-préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
signé

Thierry OLIVIER